Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260321-2026_03_21_01-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 21 mars 2026

Date convocation : 16 mars 2026	Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	**Etaient présents :** Guy CONNAN, CARMIGNAC Yannick, RABE Katia, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, LAZAREVITCH Anne, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LACCACORVI, Viviane LE GOFF **Absent :** **Excusés :** Marie Christine BINOT qui donne procuration à Guy CONNAN, Anthony ROBINARD, Brigitte LE BAIL, Sébastien LE MINOUX. **Secrétaire de séance** : Yannick CARMIGNAC

2026_03_21_01 OBJET : **ELECTION DU MAIRE sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal**

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Guy CONNAN

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12 (1 procuration)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 12

f. Majorité absolue [1] : 7

[1] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260321-2026_03_21_01-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CONNAN Guy	12	Douze

Monsieur Guy CONNAN a été proclamé maire et a été immédiatement installé

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

MAIRIE DE PLOËZAL (22)

Le secrétaire de Séance,
Yannick CARMIGNAC